

Communauté de Communes de GRAND LIEU

**Communes de
Geneston, La Chevrolière, Le Bignon,
La Limouzinière, Montbert, Pont St
Martin, St Colomban, St Lumine de
Coutais et St Philbert de Grand Lieu**

Services publics de l'assainissement

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**



**Exercice
2017**



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Il complète le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT, qui devra être mis en place.

ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

La gestion des services se définit comme suit :

Communes	Gestionnaires	Début	Fin	Avenants	Contrat CC
Geneston	SAUR	01/01/2005	31/12/2016 → 12/2017	avt 1 : nouveaux ouvrages + CSD (2015) avt 2 : prolongation jusqu'au 31/12/2017 avt 3 : prise de compétence CC Gd Lieu	2018
La Chevrolière	VEOLIA	01/01/2009	31/12/2018	avt 1 : nouveaux ouvrages + TVA + tarifs (7/10/2017)	2019
Le Bignon	SAUR	01/01/2005	31/12/2016 → 12/2017	avt 1 : CC Gd Lieu cocontractante contrat (16/11/2012) avt 2 : nvelles installations + CSD (2016) avt 3 : prolongation jusqu'au 31/12/2017 avt 4 : prise de compétence CC Gd Lieu	2018
La Limouzinière	régie + marché public				2018
Montbert	SAUR	01/01/2005	31/12/2016 → 12/2017	avt 1 : prolongation jusqu'au 31/12/2017 avt 2 : prise de compétence CC Gd Lieu	2018
Pont St Martin	VEOLIA	12/01/2006	31/12/2017	avt 1 : nouvelles installations (04/2013) avt 2 : nouvelle installation + compostage + autosurveillance + tarifs (2017)	2018
St Colomban	régie + marché NDES				2018
St Lumine de Coutais	régie				2018
St Philbert de Gd Lieu	VEOLIA	01/01/2010	31/12/2018	avt 1 : nvelles modalités TVA (01/2014) avt 2 : nouvelle STEP + 3PR + tarifs + renouvellement (03/2016)	2019



Depuis octobre 2011, la CCGL est compétente pour la construction, l'entretien, la rénovation et l'exploitation des réseaux, des installations d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées situés dans l'emprise des zones d'activité d'intérêts communautaires, autonomes en matière de traitement des eaux usées, à savoir :

- le parc d'activités de la Forêt-Fontenelles au Bignon,
- le parc d'activités de Tournebride à La Chevrolière,
- le parc d'activités de la Bayonne à Montbert.

Le système d'assainissement du parc d'activités de la Forêt-Fontenelles se compose d'environ 3 400 ml de réseaux d'eaux usées gravitaires, 410 ml de refoulement, un poste de relèvement de 8 m³/h, environ 50 branchements et une lagune de 500 EH. Tous ces ouvrages sont exploités par la SAUR dans le cadre du contrat de DSP en place sur la commune du Bignon (avenant n°1). Dans la suite de ce rapport, les données présentées pour la commune du Bignon incluent celles concernant le parc d'activités de la Forêt-Fontenelles.

Le système d'assainissement du parc d'activités de Tournebride se compose, quant à lui, d'environ 1 300 ml de réseaux gravitaires d'eaux usées, 1 900 ml de refoulement et de deux postes de refoulement (PR « Ouest France » et PR « Échangeur »). Tous ces ouvrages sont exploités en régie par la CCGL. Un marché d'entretien et d'exploitation existe avec la SAUR pour les 2 postes de pompage. Les effluents sont ensuite traités à la lagune de Viais sur la commune de Pont Saint Martin. Cette lagune est exploitée par VEOLIA dans le cadre du contrat de DSP en place sur la commune de Pont Saint Martin. La CCGL rembourse à la commune de Pont Saint Martin, 50% des dépenses d'entretien de la lagune.

Enfin, le système d'assainissement du parc d'activité de la Bayonne doit être entièrement réhabilité. Aucune entreprise n'est raccordée sur le réseau.



CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DES SERVICES ASSAINISSEMENT

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

	population municipale	population comptée à part	TOTAL
Population totale de la communauté de communes (INSEE 2015)	38 050	729	38 779
Population totale de Geneston	3 636	43	3 679
Population totale de La Chevrolière	5 391	93	5 484
Population totale de Le Bignon	3 667	63	3 730
Population totale de La Limouzinière	2 387	30	2 417
Population totale de Montbert	3 076	63	3 139
Population totale de Pont St Martin	5 696	111	5 807
Population totale de St Colomban	3 316	37	3 353
Population totale de St Lumine de Coutais	2 114	37	2 151
Population totale de St Philbert de Grand Lieu	8 767	252	9 019
CC Grand Lieu - ZA	11 zones économiques raccordées *		
Estimation du nombre d'habitants desservis <small>Sur la base de 2,5 hab. / foyer en moyenne sur les 9 communes</small>			25 275

* Sur les 15 parcs d'activités de la CCGL, 3 sont en assainissement non collectif et 2 sont accolés, ce qui représentent donc 11 zones économiques en assainissement collectif.

Nombre d'abonnés total 2017	10 021 + 37 branchements ZA Tournebride
Nombre d'abonnés à Geneston	1 329
Nombre d'abonnés à La Chevrolière	1 539
Nombre d'abonnés à Le Bignon (y.c PA de la Forêt)	988
Nombre d'abonnés à La Limouzinière	502
Nombre d'abonnés à Montbert	700
Nombre d'abonnés à Pont St Martin	1 634
Nombre d'abonnés à St Colomban	638
Nombre d'abonnés à St Lumine de Coutais	447
Nombre d'abonnés à St Philbert de Grand Lieu	2 244
CC Grand Lieu - ZA Tournebride	37
Nombre potentiel d'abonnés selon les zonages	



Nombre d'autorisations de déversements		5
Geneston	MAG'M (fabrication de macarons)	→ 31/12/2017 (avt 1)
La Chevrolière	Guery SARL (agroalimentaire)	
La Chevrolière	ARMOR (consommables impression)	
La Chevrolière	Lalle SAS (climatisation)	
Montbert	Piveteau (agroalimentaire)	→ 31/12/2017 (avt 1)

Commentaire : selon la SAUR, il est nécessaire de faire un point sur les industriels de la commune de Geneston afin de régulariser les situations et mettre en œuvre des conventions pour les suivre et les obliger à traiter leurs effluents, le cas échéant. Suite à l'étude diagnostique réalisée en 2014 sur le système d'assainissement de St Colomban, la société WC Loc n'est plus autorisée à rejeter ses effluents sur la STEP depuis fin août 2015.

L'industriel de Geneston devait réaliser au minimum 1 bilan de pollution tous les 2 mois jusqu'au 31 décembre 2017. A compter du 1^{er} janvier 2018, il réalise 1 bilan tous les 3 mois.

	période de facturation = 16 mois	volumes recalculés sur 365 jours
Volumes facturés aux abonnés (m³)	1 184 468 m³	932 199 m³
Volumes facturés à Geneston	174 616 (soit 131 m ³ /abonné)	123 517 (soit 93 m ³ /abonné)
Volumes facturés à La Chevrolière	157 326 (soit 102 m ³ /abonné)	118 156 (soit 77 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Le Bignon	136 409 (soit 138 m ³ /abonné)	111 635 (soit 113 m ³ /abonné)
Volumes facturés à La Limouzinière	72 073 (soit 144 m ³ /abonné)	53 252 (soit 106 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Montbert	87 637 (soit 125 m ³ /abonné)	69 087 (soit 99 m ³ /abonné)
Volumes facturés à Pont St Martin	176 450 (soit 108 m ³ /abonné)	140 928 (soit 86 m ³ /abonné)
Volumes facturés à St Colomban	60 282 (soit 94 m ³ /abonné)	52 016 (soit 82 m ³ /abonné)
Volumes facturés à St Lumine de Coutais	45 331 (soit 101 m ³ /abonné)	34 045 (soit 76 m ³ /abonné)
Volumes facturés à St Philbert de Grand Lieu	262 728 (soit 117 m ³ /abonné)	217 945 (soit 97 m ³ /abonné)
CC Grand Lieu - ZA Tournebride	11 616 (soit 314 m ³ /abonné)	11 616 (soit 314 m ³ /abonné)
Volumes importés et/ou exportés (m³)	-	

Commentaire : sur l'année 2017, les volumes ont été relevés sur une période d'environ 16 mois (changement des périodes de facturation à la demande du Syndicat Atlantic'Eau dans le cadre du nouveau contrat d'eau potable de Grandlieu). Auparavant les factures étaient émises en avril et octobre, désormais elles le seront en juin et décembre. Ainsi, pour 2017, la période de consommation considérée est augmentée par rapport à 2016 et basée sur une consommation réelle (cela dépend donc de la date de relève de 2016) et non sur une estimation (période de 6 mois par défaut).

Sur la ZA de Tournebride, la période de facturation s'est étendue sur 12 mois.



	Approbation zonages	Schémas directeurs d'assainissement	PPI asst (programme pluriannuel d'intervention)
Geneston	2014 (pas d'enquête publique)	2014	2014
La Chevrolière	2013 (pas d'enquête publique)	2011	2011
Le Bignon	2013	2013	2013
La Limouzinière	2008	en cours	-
Montbert	2013	2011	2011
Pont St Martin	2015	2011	2011
St Colomban	2010	2015	2015
St Lumine de Coutais	1997 (non annexé au PLU) (révision prévue en 2018)	en cours	-
St Philbert de Grand Lieu	2000 (non annexé au PLU) (révision prévue en 2018)	2007 (2017 révision en cours)	2007

Nombre d'abonnements

Le tableau suivant retrace l'historique de l'évolution du nombre d'abonnés des services.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés TOTAL		9 647	9 816	10 015	10 058
évolution n-1			+ 1,8%	+ 2,0%	+ 0,4%
Geneston	1 295	1 299	1 315	1 314	1 329
évolution n-1	+ 1,7%	+ 0,3%	+ 1,2%	- 0,1%	+ 1,1%
La Chevrolière	1 443	1 560	1 548	1 550	1 539
évolution n-1	+ 1,2%	+ 8,1%	- 0,8%	+ 0,1%	- 0,7%
Le Bignon	878	893	977	996	988
évolution n-1	- 1,2%	+ 1,7%	+ 9,4%	+ 1,9%	- 0,8%
La Limouzinière		500	503	510	502
évolution n-1			+ 0,6%	+ 1,4%	- 1,6%
Montbert	649	659	670	674	700
évolution n-1	+ 5,5%	+ 1,5%	+ 1,7%	+ 0,6%	+ 3,9%
Pont St Martin	1 454	1 465	1 498	1 598	1 634
évolution n-1	+ 2,8%	+ 0,8%	+ 2,3%	+ 6,7%	+ 2,3%
St Colomban		621	633	649	638
évolution n-1			+ 1,9%	+ 2,5%	- 1,7%
St Lumine de Coutais		433	434	443	447
évolution n-1			+ 0,2%	+ 2,1%	+ 0,9%
St Philbert de Grand Lieu	2 164	2 181	2 201	2 244	2 244
évolution n-1	+ 5,6%	+ 0,8%	+ 0,9%	+ 2,0%	-
CCGL - ZA Tournebride		36	37	37	37
évolution n-1			+ 2,8%	-	-

Commentaire : l'augmentation du nombre d'abonnés ralentit légèrement par rapport aux années antérieures.



Les hypothèses d'évolutions futures sont les suivantes :

Commune	Évolution en usager / an
Nombre d'abonnés à Geneston	22
Nombre d'abonnés à La Chevrolière	30
Nombre d'abonnés à Le Bignon	21
Nombre d'abonnés à La Limouzinière	8
Nombre d'abonnés à Montbert	6
Nombre d'abonnés à Pont St Martin	40
Nombre d'abonnés à St Colomban	25
Nombre d'abonnés à St Lumine de Coutais	8
Nombre d'abonnés à St Philbert de Gd Lieu	22
CC Grand Lieu - ZA	0

Volumes assujettis, volumes traités et eaux parasites

Le tableau suivant retrace l'historique de l'évolution des volumes facturés et traités ainsi que celle des eaux parasites.

Les calculs globaux excluent la ZA de Tournebride car nous ne disposons pas des volumes traités par la lagune.

en mètres-cubes (m ³)		2014	2015	2016	2017	2017 recalculé
Communauté de Communes	Volumes facturés TOTAUX	900 678	912 654	924 141	1 172 852	920 583
	Volumes traités TOTAUX	2 040 070	1 851 145	1 900 437	1 489 654	
	Différence	1 139 392	938 491	976 296	340 053	627 456
	<i>part des eaux parasites</i>	56%	51%	51%	23%	42%
	Surverses	35 192 m³ + 9 409 h	8 962 m³ + 4 610 h	22 709 m³ + 3 210 h <small>(soit 1 314 événements)</small>	960 m³ + ? h	
	Commentaire : la pluviométrie particulièrement clémente de l'année 2017 a réduit les apports d'eaux parasites dans le réseau. Avec une assiette de facturation extrapolée sur 12 mois, les volumes d'eaux parasites sont inférieurs aux volumes habituels sur la quasi-totalité des communes.					
Geneston	Volumes facturés	148 909	126 932	120 991	174 616	123 517
	Volumes traités	268 490	229 772	262 927	165 775	
	Différence	119 581	102 840	141 936	- 8 841	42 258
	<i>part des eaux parasites</i>	45%	45%	54%		25%
	Surverses	243 m³	24 m³	30 m³	-	
	Commentaire : l'assiette de facturation surévaluée – sur 16 mois – explique le volume négatif.					
La Chevrolière	Volumes facturés	141 832	141 486	137 119	157 326	118 156
	Volumes traités	365 874	299 612	315 307	255 395	
	Différence	224 042	158 126	178 188	98 069	137 239
	<i>part des eaux parasites</i>	61%	53%	57%	38%	54%
	Surverses	10 500 m³ + PR : 824h	4 650 m³ + PR ??	15 135 m³ + PR ??	910 m³	
Le Bignon	Volumes facturés	86 392	102 250	94 788	113 168	111 635
	Vol. traités STEP Pré Peau	193 931	176 770	190 899	145 326	



	Vol. traités Lagune Fonten.	32 746	31 540	29 535	26 283	
	Volumes traités TOTAUX	226 677	208 310	220 434	171 609	
	Différence	140 285	106 060	125 646	58 441	59 974
	<i>part des eaux parasites</i>	62%	51%	57%	34%	35%
	Surverses	4 538 m³	1 093m³	STEP : 2 172 m³ + PR : 1 230 m³		-
La Limouzinière	Volumes facturés	47 586	45 339	50 526	72 073	53 252
	Volumes traités	111 327	101 433	105 670	78 362	
	Différence	63 741	56 094	55 144	6 289	25 010
	<i>part des eaux parasites</i>	57%	55%	52%	8%	32%
	Surverses	754 m³ <i>(6 événements)</i>	207 m³	1 494 m³ <i>(23 jours)</i>	?	
Montbert	Volumes facturés	65 033	73 100	70 372	87 637	69 087
	Volumes traités	139 443	105 496	113 429	86 015	
	Différence	74 410	32 396	43 057	- 1 622	16 928
	<i>part des eaux parasites</i>	53%	31%	38%		20%
	Surverses	279h	39h	903 m³		-
Commentaire : l'assiette de facturation surévaluée – sur 16 mois – explique le volume négatif.						
Pont St Martin	Volumes facturés	129 716	128 393	146 218	176 450	140 928
	Volumes traités STEP Bourg	242 216	202 762	217 500	179 146	
	Vol. traités Lagune de Viais	39 978	31 529	37 490	33 920	
	Volumes traités TOTAUX	282 194	234 291	254 990	213 066	
	Différence	152 478	105 898	108 772	36 616	60 522
	<i>part des eaux parasites</i>	54%	45%	43%	17%	28%
Surverses	-	501 m³	314 h	36 m³		
St Colomban	Volumes facturés	50 685	50 917	52 638	60 282	52 016
	Volumes traités	119 910	111 394	123 230	95 242	
	Différence	69 225	60 477	70 592	34 960	43 226
	<i>part des eaux parasites</i>	58%	54%	57%	37%	45%
	Surverses	-	1 851 m³ <i>(37 jours)</i>	984 m³ <i>(29 jours)</i>	?	
St Lumine de Coutais	Volumes facturés	29 756	35 946	34 096	45 331	34 045
	Volumes traités 1 seule STEP	81 992	67 970	74 675	54 860	
	Différence	52 236	32 024	40 579	9 529	20 815
	<i>part des eaux parasites</i>	64%	47%	54%	17%	38%
	Surverses	5h35 <i>(6 événements)</i>	0h50 <i>(3 événements)</i>	-	?	
St Philibert de Grand Lieu	Volumes facturés	200 769	208 291	217 393	262 728	217 945
	Vol. traités STEP Pte Beaujoi.	434 368	395 379	421 483	363 173	
	Volumes traités STEP Sohérie	9 795	6 826	8 292	6 167	
	Volumes traités	444 163	492 867	429 775	369 340	
	Différence	243 394	284 576	212 382	106 612	151 395
	<i>part des eaux parasites</i>	55%	58%	49%	29%	41%
	Surverses	19 400 m³ + PR 8 300h	636 m³ + PR 4 570h	761 m³ + PR 2 896h	14 m³ + PR ? h	
Lieu -ZA	Volumes facturés	14 334	11 797	11 499	11 616	11 616
	Volumes traités					



Différence					
<i>part des eaux parasites</i>					
Surverses					

Commentaire : il manque certaines informations concernant les surverses de certaines communes.

On observe une nette augmentation du volume facturé sur Le Bignon en 2017. Ceci s'explique par le fait que le volume facturé sur la commune inclue désormais le volume facturé sur le PA de la Forêt. Jusqu'au 31/12/2017, la gestion de ce parc d'activités a fait l'objet d'un contrat à part entre la SAUR et la CCGL.

Sur Pont Saint Martin, le volume facturé sur le PA de Tournebride a été pris en compte pour estimer la part des eaux parasites sur la commune.



Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, gravitaire séparatif et gravitaire unitaire.

		2013	2014	2015	2016	2017
CCGL	Longueur totale réseau (km)			179,13 km	179,99 km	181,04 km
	Refoulement assainissement (ml)			19 753	19 757	19 606
	Gravitaire assainissement (ml)			159 378	160 232	161 428
Geneston	longueur totale réseau	17,79 km	17,40 km	17,89 km	18,03 km	18,13 km
	refoulement assainissement (m)	754	716	752	752	752
	gravitaire assainissement (m)	17 036	16 688	17 139	17 276	17 378
La Chevrolière	longueur totale réseau	30,12 km	30,12 km	30,13 km	30,13 km	30,20 km
	refoulement assainissement (m)	4 629	4 629	4 630	4 630	4 626
	gravitaire assainissement (m)	25 493	25 493	25 495	25 496	25 573
Le Bignon	longueur totale réseau	19,63 km	20,27 km	20,37 km	20,33 km	20,61 km
	refoulement assainissement (m)	1 344	1 344	1 392	1 360	1 358
	gravitaire assainissement (m)	18 290	18 927	18 973	18 972	19 255
La Limouzinière	longueur totale réseau			11,95 km	11,95 km	11,95 km
	refoulement assainissement (m)			1 050	1 050	1 050
	gravitaire assainissement (m)			10 895	10 895	10 895
Montbert	longueur totale réseau	10,02 km	10,37 km	10,37 km	10,37 km	10,37 km
	refoulement assainissement (m)	376	376	376	376	385
	gravitaire assainissement (m)	9 644	9 994	9 994	9 995	9 984
Pont St Martin	longueur totale réseau	29,39 km	30,65 km	30,65 km	30,76 km	31,52 km
	refoulement assainissement (m)	3 497	3 497	3 497	3 583	3 550
	gravitaire assainissement (m)	25 893	27 154	27 154	27 178	27 966
St Colomban	longueur totale réseau			14,34 km	14,34 km	14,34 km
	refoulement assainissement (m)			1 760	1 760	1 760
	gravitaire assainissement (m)			12 580	12 580	12 580
St Lumine de Coutais	longueur totale réseau			6,20 km	6,84 km	6,84 km
	refoulement assainissement (m)			200	150	150
	gravitaire assainissement (m)			6 000	6 693	6 693
St Philibert de Grand Lieu	longueur totale réseau	33,16 km	34,03 km	34,04 km	34,04 km	33,88 km
	refoulement assainissement (m)	3 751	4 196	4 196	4 196	4 075
	gravitaire assainissement (m)	29 410	29 831	29 848	29 848	29 804
CCGL - ZA Tournebri de	longueur totale réseau		3,2 km	3,2 km	3,2 km	3,2 km
	refoulement assainissement (m)		1 900	1 900	1 900	1 900
	gravitaire assainissement (m)		1 300	1 300	1 300	1 300

Commentaire : un schéma directeur du système d'assainissement est en cours de réalisation sur les communes de St Lumine de Coutais et La Limouzinière.



Il est rappelé que l'article L2224-8 du Code général des Collectivités Territoriales fixait 2013 comme échéance pour l'établissement du schéma d'assainissement collectif, devant comprendre un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de traitement.

Identification des installations des services

Les eaux usées sont traitées par des ouvrages d'épuration avant rejet dans le milieu naturel. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

GENESTON	STEP Chez Marboeuf (2004)	
	jusqu'en 2016	à partir de 2017
Capacité de l'ouvrage	180 kg/j DBO ₅ 350 kg/j DCO 270 kg/j MES 12 kg/j Pt 45 kg/j N 1 464 m ³ /j soit 3 000 EH	312 kg/j DBO ₅ 780 kg/j DCO 468 kg/j MES 16 kg/j Pt (phosphore) 78 kg/j N (azote) 1 035 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes)
Prescription de rejets STEP + suivi milieu récepteur	Rejet : ruisseau de Millepaye, affluent du Redour (rejet interdit du 21 juin au 21 octobre → filtre à sable) Arrêté n°2016/SEE/095 du 18 mai 2016 Arrêté n°2016-SEE-596 du 13 décembre 2016 (extension)	
GENESTON	7 postes de relèvement + 1 PR privé + 5 trop-pleins	

Commentaires : les travaux d'extension de la STEP sont programmés en 2018. Ils devraient notamment régler le problème du système d'infiltration des rejets en période d'étiage.

Le suivi du milieu récepteur est largement détaillé dans le nouvel arrêté de rejet. Un état initial doit être réalisé avant la mise en service de l'extension de la STEP puis la collectivité doit réaliser sur une durée de 10 ans, annuellement, en période de basses eaux, un suivi physico-chimique et biologique de la qualité de l'eau du ruisseau de Millepaye et de son affluent, le ruisseau du Redour, soit 6 stations de mesures au total. En cas de dégradation significative de la qualité des eaux du milieu récepteur, le maître d'ouvrage devra mettre en place sous 2 ans un dispositif de traitement tertiaire en période d'étiage sévère afin de respecter les objectifs de qualité de l'eau.

LA CHEVROLIÈRE	STEP La Grande Noë
Capacité de l'ouvrage	480 kg/j DBO ₅ 880 kg/j DCO 720 kg/j MES 120kg/j NTK 32 kg/j Pt 1 200 m ³ /j soit 8 000 EH
Prescription de rejets	Rejet : Lac de Grand Lieu Arrêté préfectoral du 2 septembre 1980
LA CHEVROLIÈRE	8 postes de relèvement + 4 trop-pleins (8 dans le RAD)



LE BIGNON	STEP Pré Peau (2000)
Capacité de l'ouvrage	180 kg/j DBO ₅ 360 kg/j DCO 270 kg/j MES 45 kg/j NTK (azote) 12 kg/j Pt 1 200 m ³ /j (temps de pluie) soit 3 000 EH
Prescription de rejets + suivi milieu récepteur	Rejet : L'Ognon (rejet interdit si débit < 50l/s - soit ≈ 4 mois l'été - bassin infiltration) Arrêté n°2017/SEE/017 du 23 janvier 2017
LE BIGNON	Lagune Les Fontenelles (2006)
Capacité de l'ouvrage	30 kg/j DBO ₅ 60 kg/j DCO 45 kg/j MES 7 kg/j NTK (azote) 1 kg/j Pt 75 m ³ /j soit 500 EH
Prescription de rejets	Rejet : L'Ognon Récépissé déclaration du 17 novembre 2003
LE BIGNON	4 postes de relèvement (3 en 2016)

LA LIMOUZINIÈRE	STEP L'Auzinière (2007)
Capacité de l'ouvrage	114 kg/j DBO ₅ 256 kg/j DCO 171 kg/j MES 26,6 kg/j NTK 7,6 kg/j Pt 285 m ³ /j (temps sec, nappes basses) soit 1 900 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau du Lavou Arrêté n°2006/BRE/2002 du 23 février 2006
LA LIMOUZINIÈRE	2 postes de relèvement

MONTBERT	STEP La Grambaudière (2002)
Capacité de l'ouvrage	170 kg/j DBO ₅ 340 kg/j DCO 255 kg/j MES 39 kg/j NTK (azote) 8 kg/j Pt 460 m ³ /j soit 2 833 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Censive, affluent de L'Ognon (rejet interdit si débit < 50l/s - soit ≈ 4 mois l'été - stockage en bassin = 20 000m ³) Arrêté n°2017/SEE/012 du 23 janvier 2017
MONTBERT	2 postes de relèvement + 2 trop-plein



Commentaire : selon la SAUR, la lagune de stockage de l'eau traitée ne serait pas étanche.

PONT ST MARTIN		STEP du Bourg (2013)	
Capacité de l'ouvrage		314 kg/j DBO ₅ 733 kg/j DCO 366 kg/j MES 78,5 kg/j NGL (azote) 13 kg/j Pt 2 441 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes)	soit 5 233 EH
Prescription de rejets		Rejet : L'Ognon (rejet interdit du 1 ^{er} juillet au 30 septembre) Arrêté n°2011/SEER/194 du 10 novembre 2011	
PONT ST MARTIN		Lagune de Viais (1992)	
Capacité de l'ouvrage		120 kg/j DBO ₅ 240 kg/j DCO 180 kg/j MES 300 m ³ /j	soit 2 000 EH
Prescription de rejets		Rejet : ruisseau de la Roussetière Arrêté n°92/PE/88 du 10 mars 1992	
PONT ST MARTIN		Filtre à sable Championne (2017)	
Capacité de l'ouvrage		9,6 kg/j DBO ₅ 19,2 kg/j DCO 14,4 kg/j MES 2,4 kg/j NK 0,64 kg/j Pt 24 m ³ /j	soit 160 EH
Prescription de rejets		Rejet : ruisseau de la Roussetière Arrêté / récépissé du --	
PONT ST MARTIN		14 postes de relèvement + 7 ou 13 trop-plein	

Commentaire : la validation du nombre exact de trop-plein a été demandée à l'exploitant

ST COLOMBAN		STEP La Mouchetière (2007)	
Capacité de l'ouvrage		114 kg/j DBO ₅ 256 kg/j DCO 133 kg/j MES 28,5 kg/j NTK 7,6 kg/j Pt 371 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes)	soit 1 900 EH
Prescription de rejets + suivi milieu récepteur		Rejet : rivière La Boulogne Arrêté préfectoral du 21 septembre 2005	
ST COLOMBAN		5 postes de relèvement	

ST LUMINE DE COUTAIS		STEP La Taillée (2012)	
Capacité de l'ouvrage		87 kg/j DBO ₅ 174 kg/j DCO 131 kg/j MES	soit 1 450 EH



	22 kg/j NTK 6 kg/j Pt 360 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes)
Prescription de rejets	Rejet dans un fossé transitant dans une zone marécageuse avant de rejoindre le lac de Grand Lieu Arrêté préfectoral n°2009/BE/251 du 30 octobre 2009
ST LUMINE DE COUTAIS	Filtre à sable de la Padiolière (2002)
Capacité de l'ouvrage	6 kg/j DBO ₅ 12 kg/j DCO 15 m ³ /j soit 100 EH
Prescription de rejets	Rejet : marais de St Lumine Aucun arrêté de rejet
ST LUMINE DE COUTAIS	1 poste de relèvement

Commentaire : le schéma directeur en cours permettra de cibler les actions prioritaires pour limiter les apports d'eaux parasites.

ST PHILBERT DE GRAND LIEU	STEP La Petite Beaujoire (1994/2016)	
	jusqu'en 2016	à partir d'avril 2016
Capacité de l'ouvrage	240 kg/j DBO ₅ 480 kg/j DCO 1 200 m ³ /j soit 4 000 EH	508 kg/j DBO ₅ 1 248 kg/j DCO 714 kg/j MES 132 kg/j NGL 19 kg/j Pt 2 200 m ³ /j (temps de pluie, nappes hautes) soit 8 500 EH
Prescription de rejets STEP	Rejets dans la Boulogne ou stockage lagune (<u>interdit en août+ déstockage interdit</u> avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre) Arrêté préfectoral du 23 décembre 1994 Arrêté modificatif du 3 octobre 2012 Arrêté préfectoral n°2014/SEE/373 du 15 octobre 2014	
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	STEP Disques biologiques La Soherie (2006)	
Capacité de l'ouvrage	24 kg/j DBO ₅ 48 kg/j DCO 60 m ³ /j	soit 400 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Soherie, en dehors du périmètre d'étude de la nappe de Maupas Arrêté préfectoral n°68/BRE/2003 du 11 mars 2003	
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	15 postes de relèvement + 4 trop-plein (13 dans le RAD)	

CCGL - ZA Tournebride	2 postes de relèvement
------------------------------	-------------------------------



Analyse de la production de boues

L'épuration des eaux usées conduit à la production de boues. Le tableau ci-dessous synthétise sur plusieurs années les indicateurs sur les boues évacuées :

	2015	2016	2017	Filière boues
GENESTON - STEP Chez Marboeuf				
Boues produites (m ³)	665	770	4 197	table d'égouttage et silo désodorisé
Matières sèches produites (t)	39,90	40,81	43,87	
Matières sèches évacuées (t)	34,91	39,35	40,79	
Polymères (kg)	400	400	445	
LA CHEVROLIÈRE - STEP La Grande Noë				
Boues produites (m ³)	5 466	3 694	5 047	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	42,00			
Boues évacuées (m ³)		1 185	1 538	
Matières sèches évacuées (t)	49,20	59,30	72,30	
Polymères (kg)	1 075	4 650	1 300	
LE BIGNON - STEP Pré Peau				
Boues produites (m ³)	6 052	4 482	6 747	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	30,84	28,01	38,65	
Matières sèches évacuées (t)	29,10	31,93	18,10	
Polymères (kg)	455	355	580	
LE BIGNON - Lagune Les Fontenelles				
LA LIMOUZINIÈRE - STEP L'Auzinière				
Matières sèches produites (t)	36,86	15,14	19,88 (estimation)	filtres plantés
Boues évacuées (t)	2 lits évacués	-	compostage 10,90	
MONTBERT - STEP La Grambaudière				
Boues produites (m ³)	495	505	495	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	24,75	27,02	25,22	
Matières sèches évacuées (t)	37,99	31,87	27,15	
Polymères (kg)	435	390	410	
PONT ST MARTIN - STEP du Bourg				
Boues produites (m ³)	7 882	10 575	10 915	centrifugeuse et chaulage
Boues évacuées (t)	218	220	314	
- boues évacuées en épandage (t)			59	
- boues évacuées en compostage (t)			255	
Matières sèches évacuées (t)	43,60	44,10	62,90	
- MS évacuées en épandage (t)			11,90	
- MS évacuées en compostage (t)			51,00	
Polymères (kg)	1 400	2 450	2 550	
PONT ST MARTIN - Lagune de Viais				
ST COLOMBAN - STEP La Mouchetière				
Matières sèches produites (t)	23,03	27,19	25,69	table d'égouttage et silo
Boues évacuées (m ³)	455	385	525	
Matières sèches évacuées (t)	15,51	15,23	19,36	
Polymères (kg)	350	225	350	
ST LUMINE DE COUTAIS - STEP La Taillée				



Matières sèches produites (t)	15,58	14,68	11,98 (estimation)	lits de séchage
Matières sèches évacuées (t)	-	-		
Polymères (kg)	7 365	6 205		
ST LUMINE DE COUTAIS - Filtre à sable La Padiolière				
Matières sèches produites (t)				épaissement
ST PHILBERT DE GRAND LIEU - STEP La Petite Beaujoire				
Boues produites (m ³)	5 412	9 829	11 509	centrifugeuse et chaulage
Boues évacuées (t)	2 055	982	600	
Matières sèches évacuées (t)	127,7	121,3	92,6	
Polymères (kg)	1 050	4 000	2 400	
ST PHILBERT DE GRAND LIEU - STEP La Soherie				
Boues évacuées (t)	-	75	46	
Matières sèches évacuées (t)	-	0,7	1,4	
CC GRAND LIEU - Lagune ZA La Forêt				

Taux de boues conformes issues des ouvrages d'épuration

Une filière boues est dite conforme si et seulement si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur et si la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Taux de boues conformes : 100%
(épandage agricole)

	2015	2016	2017	
GENESTON - STEP Chez Marboeuf	100%	100%	100%	
LA CHEVROLIÈRE - STEP La Grande Noë	100%	100%	100%	
LE BIGNON - STEP Pré Peau	100%	100%	100%	
LE BIGNON - Lagune Les Fontenelles	-	-	-	
LA LIMOUZINIÈRE - STEP L'Auzinière	100%	-	-	
MONTBERT - STEP La Grambaudière	100%	100%	100%	
PONT ST MARTIN - STEP du Bourg	100%	100%	100%	COMPOSTAGE
PONT ST MARTIN - Lagune de Viais	-	-		
ST COLOMBAN - STEP La Mouchetière	100%	100%	100%	
ST LUMINE DE COUTAIS - STEP La Taillée	-	-	-	
ST LUMINE - Filtre à sable La Padiolière	-	-	-	
ST PHILBERT - STEP La Petite Beaujoire	100%	100%	100%	
ST PHILBERT - STEP La Soherie	-	100%	100%	
CC GRAND LIEU - Lagune ZA La Forêt	-	-		



2. Tarification de l'eau et recettes du service

présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

délibération sur les tarifs CC Grand Lieu	13 décembre 2016 12 décembre 2017
type de tarification et fréquence	Binôme semestrielle : partie fixe + partie par mètre-cube

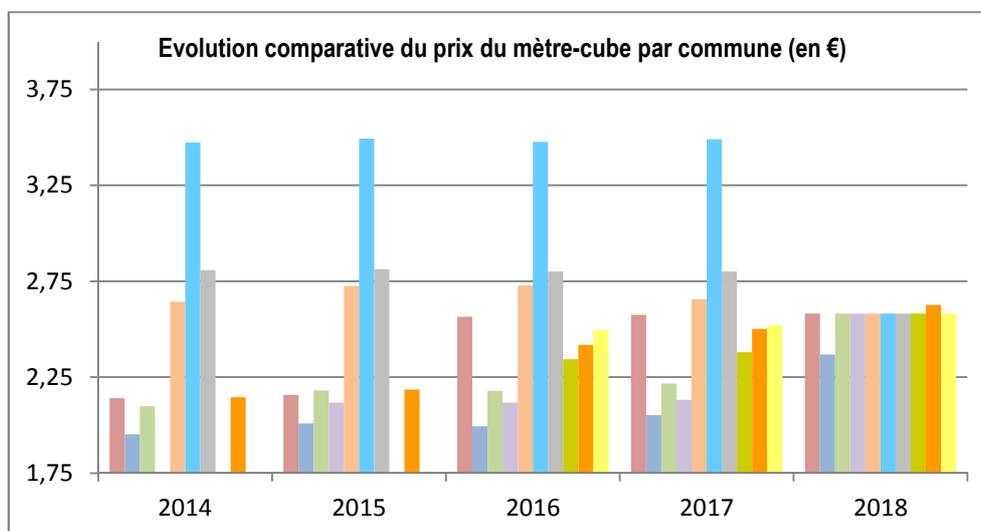
participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) → CC Gd Lieu 13/12/2016	
CC Grand Lieu	(délib du 30/06/2015)

Présentation d'une facture d'assainissement

Le tableau suivant présente chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par les usagers des différentes communes.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC, de la partie fixe de la facture.

Tarifs 2018 en euros HT	Déléataire		Collectivité		Total HT 120 m ³	Prix au m ³ TTC	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable			
Geneston	20,00	0,6900	25,00	1,1010	281,52	2,58	+ 0,2%
La Chevrolière	11,08	0,6725	25,00	1,1010	270,50	2,48	+ 20,9%
Le Bignon	20,00	0,6900	25,00	1,1010	281,52	2,58	+ 16,4%
La Limouzinière	20,00	0,6900	25,00	1,1010	281,52	2,58	+ 21,1%
Montbert	20,00	0,6900	25,00	1,1010	281,52	2,58	- 2,8%
Pont St Martin	20,00	0,6900	25,00	1,1010	281,52	2,58	- 26,1%
St Colomban	20,00	0,6900	25,00	1,1010	281,52	2,58	- 7,9%
St Lumine de Coutais	20,00	0,6900	25,00	1,1010	281,52	2,58	+ 8,4%
St Philbert de Grand Lieu	28,74	0,6590	25,00	1,1010	286,54	2,63	+ 5,0%
CCGL - ZA Tournebride	20,00	0,6900	25,00	1,1010	281,52	2,58	+ 2,4%





GENESTON	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	25,33	27,06	27,28	20,00
Délégataire : part / m ³	0,7598	0,8016	0,8080	0,6900
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	-	15,00	15,00	25,00
Collectivité : part / m ³	0,8000	1,0000	1,0000	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,19	0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³	235,31	279,85	280,84	281,52
TVA - 10%	23,53	27,99	28,08	28,15
Total TTC pour 120 m³	258,84	307,84	308,92	309,67
Évolution n / n-1	+ 0,8%	+ 18,9%	+ 0,4%	+ 0,2%
Dont partie fixe TTC	27,86	46,27	46,51	49,50
Prix TTC au m³	2,16	2,57	2,57	2,58

LA CHEVROLIERE	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	10,94	10,88	10,92	11,08
Délégataire : part / m ³	0,5950	0,5920	0,5940	0,6725
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	-	-	-	25,00
Collectivité : part / m ³	0,9500	0,9500	1,0000	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,19	0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³	219,14	217,52	223,80	270,50
TVA - 10%	21,91	21,75	22,38	27,05
Total TTC pour 120 m³	241,05	239,27	246,18	297,55
Évolution n / n-1	+ 2,9%	-0,7%	+ 2,9%	+ 20,9%
Dont partie fixe TTC	12,03	11,97	12,01	39,69
Prix TTC au m³	2,01	1,99	2,05	2,48

LE BIGNON	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	27,79	28,00	29,06	20,00
Délégataire : part / m ³	0,7579	0,7636	0,7899	0,6900
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	17,20	17,20	17,20	25,00
Collectivité : part / m ³	0,6600	0,6600	0,6600	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,19	0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³	237,94	237,63	241,85	281,52
TVA - 10%	23,79	23,76	24,18	28,15



Total TTC pour 120 m³	261,73	261,40	266,03	309,67
<i>Évolution n / n-1</i>	+ 3,9%	-0,1%	+ 1,8%	+ 16,4%
Dont partie fixe TTC	49,49	49,72	50,89	49,50
Prix TTC au m³	2,18	2,18	2,22	2,58

LA LIMOUZINIÈRE	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe				20,00
Délégataire : part / m ³				0,6900
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	34,18	34,19	34,53	25,00
Collectivité : part / m ³	1,4500	1,4600	1,4700	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,19	0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³	230,98	230,99	232,53	281,52
TVA - 10%	23,10	23,10	23,25	28,15
Total TTC pour 120 m³	254,08	254,09	255,78	309,67
<i>Évolution n / n-1</i>		-	+ 0,7%	+ 21,1%
Dont partie fixe TTC	37,60	37,61	37,98	49,50
Prix TTC au m³	2,12	2,12	2,13	2,58

MONTBERT	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	35,38	35,66	33,86	20,00
Délégataire : part / m ³	1,2000	1,2100	1,1600	0,6900
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	23,10	23,10	23,10	25,00
Collectivité : part / m ³	0,6000	0,6000	0,6000	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,19	0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³	297,28	297,56	289,76	281,52
TVA - 10%	29,73	29,76	28,98	28,15
Total TTC pour 120 m³	327,01	327,32	318,74	309,67
<i>Évolution n / n-1</i>	+ 3,1%	+ 0,1%	-2,6%	- 2,8%
Dont partie fixe TTC	64,33	64,64	62,66	49,50
Prix TTC au m³	2,73	2,73	2,66	2,58

PONT ST MARTIN	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	27,36	27,22	27,50	20,00
Délégataire : part / m ³	0,7900	0,7860	0,7950	0,6900
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	74,14	74,14	74,14	25,00
Collectivité : part / m ³	1,3506	1,3506	1,3506	1,1010
Taxes et redevances				



Autres redevances / m ³	0,19	0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³	381,17	379,35	380,71	281,52
TVA - 10%	38,12	37,94	38,07	28,15
Total TTC pour 120 m³	419,29	417,29	418,78	309,67
Évolution n / n-1	+ 0,6%	-0,5%	+ 0,4%	- 26,1%
Dont partie fixe TTC	111,65	111,50	111,80	49,50
Prix TTC au m³	3,49	3,48	3,49	2,58

ST COLOMBAN	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	27,36	27,22	27,50	20,00
Délégataire : part / m ³	0,7900	0,7860	0,7950	0,6900
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	26,00	26,00	26,00	25,00
Collectivité : part / m ³	2,1500	2,1500	2,1500	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,19	0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³	306,80	305,60	305,60	281,52
TVA - 10%	30,68	30,56	30,56	28,15
Total TTC pour 120 m³	337,48	336,16	336,16	309,67
Évolution n / n-1	+ 0,2%	-0,4%	-	- 7,9%
Dont partie fixe TTC	28,60	28,60	28,60	49,50
Prix TTC au m³	2,81	2,80	2,80	2,58

ST LUMINE DE COUTAIS	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	27,36	27,22	27,50	20,00
Délégataire : part / m ³	0,7900	0,7860	0,7950	0,6900
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe		30,00	30,00	25,00
Collectivité : part / m ³		1,7000	1,7340	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³		0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³		255,60	259,68	281,52
TVA - 10%		25,56	25,97	28,15
Total TTC pour 120 m³		281,16	285,65	309,67
Évolution n / n-1			+ 1,6%	+ 8,4%
Dont partie fixe TTC		33,00	33,00	49,50
Prix TTC au m³		2,34	2,38	2,58

ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	21,84	26,00	28,38	28,74



Délégataire : part / m ³	0,4320	0,5960	0,6510	0,6590
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	24,28	24,76	24,76	25,00
Collectivité : part / m ³	0,9800	1,0000	1,0000	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,19	0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³	238,36	263,88	272,86	286,54
TVA - 10%	23,84	26,39	27,29	28,65
Total TTC pour 120 m³	262,20	290,27	300,15	315,19
Évolution n / n-1	+ 1,8%	+ 10,7%	+ 3,4%	+ 5,0%
Dont partie fixe TTC	50,73	55,84	58,45	59,11
Prix TTC au m³	2,18	2,42	2,50	2,63

CCGL - ZA Tournebride	Facture 2015	Facture 2016	Facture 2017	Facture 2018
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	21,84	26,00	28,38	20,00
Délégataire : part / m ³	0,4320	0,5960	0,6510	0,6900
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe		20,20	20,40	25,00
Collectivité : part / m ³		1,92	1,94	1,1010
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³		0,18	0,18	0,18
Facture				
Total HT pour 120 m³		272,20	274,80	281,52
TVA - 10%		27,22	27,48	28,15
Total TTC pour 120 m³		299,42	302,28	309,67
Évolution n / n-1			+ 1,0%	+ 2,4%
Dont partie fixe TTC		22,22	22,44	49,50
Prix TTC au m³		2,50	2,52	2,58

Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégué au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance.

GENESTON	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Délégué	Exploitation : 127 000 €	Exploitation : 175 400 €
	Travaux : -	Travaux : -
	Autres : 200 €	Autres : 200 €
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 124 000 €	Redevance (SAUR) : 191 100 €
	Redevance (commune) : 224 326 €	Redevance (commune) : 137 040 €
	PFAC : 16 800 €	PFAC : 48 300 €



LA CHEVROLIERE	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Déléataire	Exploitation : 103 636 €	Exploitation : 106 340 €
	Travaux : 32 593 €	Travaux : 36 366 €
	Autres : 446 €	Autres : 422 €
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 134 724 €	Redevance (VEOLIA) : 153 499 €
	Redevance (commune) : 167 133 €	Redevance (commune) : 128 212 €
	PFAC : -	PFAC : 30 000 €
		remb frais branchement 1 488 €
		affectation résultat 2016 68 142 €

LE BIGNON	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Déléataire	Exploitation : 99 300 €	Exploitation : 118 500 €
	Travaux : -	Travaux : -
	Autres : 200 €	Autres : 200 €
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 67 000 €	Redevance (SAUR) : 92 800 €
	Redevance (commune) : 80 557 €	Redevance (commune) : 73 540 €
	PFAC : 237 510 €	PFAC : -

LA LIMOUZINIERE	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Commune	Redevance : 101 006 €	Redevance : 96 993 €
	PFAC : 21 960 €	PFAC : 4 284 €
	Agence de l'Eau : 76 €	Agence de l'Eau :

MONTBERT	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Déléataire	Exploitation : 106 800 €	Exploitation : 126 300 €
	Travaux : -	Travaux : -
	Autres : 100 €	Autres : 100 €
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 55 300 €	Redevance (SAUR) : 68 700 €
	Redevance (commune) : 58 655 €	Redevance (commune) : 56 950 €
	PFAC : 18 000 €	PFAC : 28 100 €

PONT ST MARTIN	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Déléataire	Exploitation : 146 947 €	Exploitation : 153 269 €
	Travaux : 70 324 €	Travaux : 63 544 €
	Autres : -	Autres : -
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 89 071 €	Redevance (VEOLIA) : 532 698 €
	Redevance (commune) : 279 244 €	Redevance (commune) : 305 074 €
	PFAC : 310 886 €	PFAC : 345 800 €



	remb frais branchement	822 €
--	------------------------	--------------

ST COLOMBAN	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Commune	Redevance : 139 026 €	Redevance : 132 837 €
	PFAC : 66 120 €	PFAC : 47 057 €
	Agence de l'Eau : 114 €	Agence de l'Eau :

ST LUMINE	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Commune	Redevance : 65 442 €	Redevance : 74 195 €
	PFAC : 30 229 €	PFAC : 36 323 €
	Agence de l'Eau : -	Agence de l'Eau :

ST PHILBERT	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Déléataire	Exploitation : 216 631 €	Exploitation : 160 052 €
	Travaux : 14 873 €	Travaux : 47 341 €
	Autres : -	Autres : -
Produits nets Commune	Redevance (SAUR) : 78 276 €	Redevance (VEOLIA) : 479 664 €
	Redevance (commune) : 431 661 €	Redevance (commune) : 277 568 €
	PFAC : 58 023 €	PFAC : 110 984 €
		remb frais branchement 710 €

CC GRAND LIEU	Recettes 2016	Recettes 2017
Produits nets Commune	Redevance : 27 442 €	Redevance : 13 545 €
	PFAC : -	PFAC : 4 500 €
		remb frais branchement 1 589 €
	Agence de l'Eau : -	Agence de l'Eau :

« Exploitation » : recettes issues des redevances facturées aux usagers

« Travaux » : recette du Déléataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« Autres » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)



3. Indicateurs de performance

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Taux non évalués

Commentaire : à titre indicatif, ci-dessous, les taux de raccordement calculés à partir du nombre de logements présents sur le territoire de chaque collectivité et à partir du nombre d'installations d'assainissement non collectif :

	Nombre d'abonnés	Nombre de logements	Taux de raccordement 1	Nombre installations ANC	Taux de raccordement 2
Geneston	1 329	1 393	95%	140	90%
La Chevrolière	1 539	2 216	69%	674	70%
Le Bignon	988	1 414	70%	620	61%
La Limouzinière	502	880	57%	374	57%
Montbert	700	1 240	56%	657	52%
Pont St Martin	1 634	2 290	71%	867	65%
St Colombar	638	1 297	49%	626	50%
St Lumine de Coutais	447	841	53%	403	53%
St Philbert de Grand Lieu	2 244	3 542	63%	1 256	64%

Le nombre d'installations ANC a été estimé en juin 2017 à partir du SIG, ces données sont amenées à évoluer.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eaux usées

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 115, avec le barème suivant :

0	absence de plans du réseau	1
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (PR, DO...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau	
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	



Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	2
+ 1 à + 5	lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	3
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	4
+ 1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "éléments du réseau et interventions" suivants :		
Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points) :		
+10	le plan des réseaux précise l'altimétrie des canalisations pour la moitié au moins du linéaire total	6
+ 1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	7
+10	localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs...)	8
+10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	9
+ 10	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite sur chaque tronçon du réseau	10
+ 10	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)	11
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation, avec les dates des inspections de l'état des réseaux (caméra...) et les réparations ou travaux effectués ensuite	12
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	13

	Geneston	La Chevrolière	Le Bignon	La Limouzinière	Montbert	Pont St Martin	St Colomban	St Lumine de Coutais	St Philbert de Grand Lieu	CCGL - ZA
1 - plan mis à jour	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
2 - diamètre matériaux			10		10	10	10			
3 - % suppl.	2 (73,5%)		2 (72,6%)		3 (81,9%)	5	3			
4 - âge cana	10		10		10	10				
5 - % suppl.	5 (100%)		5 (100%)		5 (100%)	2				
6 - altimétrie	10		10		10	10				
7 - % suppl.	1 (64,9%)		1 (67,8%)		1 (69,4%)	3				
8 - ouvrages annexes	10		10		10	10				
9 - inventaire électroméca.	10		10		10	10				
10 - nbre branchmts	0		0		0	0				
11 - interv. localisées	10		10		10	10				
12 - enquête et auscult.	10		10		10	0				
13 - prog. réhabilit.	0		10		10	0				
Total	93	15 (30 en 2015)	103	15	104	85	28	15(30 en 2017)	15 (83 en 2015)	

Commentaire : données à vérifier auprès de l'exploitant pour les communes de St Philbert de Grand Lieu, La Chevrolière et Pont St Martin



Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Ces indicateurs - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) - s'appliquent uniquement aux stations de traitement ou aux réseaux de collecte des eaux usées collectant une charge supérieure à 2000 EH, s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau.

Dans le tableau ci-dessous, la conformité des stations de **La Limouzinière**, **St Coloman** et **St Lumine de Coutais** est estimée à partir des résultats d'analyses reportés sur les rapports du Conseil Départemental.

Pour information, l'avis de la Police de l'Eau concernant la conformité de la collecte et des équipements est extrait du portail d'information sur l'assainissement communal disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et Solidaire. Il n'est disponible que pour l'année n-1 d'où un avis daté de 2016.

Geneston - STEP Chez Marboeuf - 3 000 EH			Conformité			
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2017)			
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2017)			
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)			CONFORME 100% (sur 12 bilans)			
Suivi milieu récepteur (1 bilan physico-chimique + 1 bilan biologique en basses eaux)			CONFORME			
STEP Chez Marboeuf			2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans			12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes			0	0	2	0
Taux de conformité			100% (C)	100% (NC)	83% (C)	100% (C)

La Chevrolière - STEP La Grande Noë - 8 000 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2017)	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2017)	
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)			CONFORME 100% (sur 12 bilans)	



STEP La Grande Noë	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	1	0	0	0
Taux de conformité	92% (C)	100% (C)	100% (C)	100% (C)

Le Bignon - STEP Le Pré Péau - 3 000 EH	Conformité			
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2017)			
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2017)			
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)	CONFORME 100% (sur 12 bilans)			
Suivi milieu récepteur – à partir de 2017 (4 bilans amont/aval physico-chimique sur la période d'étiage)	2 bilans amont/aval pas d'impact sur le milieu			

STEP Le Pré Péau	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité	100% (NC)	100% (NC)	100% (NC)	100% (C)

Le Bignon - Lagune Les Fontenelles - 500 EH	Conformité			
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	Sans objet < 2000 EH			
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2017)			
Conformité de la performance - (réglementation : 1 bilan complet par an) (arrêté : 1 bilan + 1 analyse trimestrielle sortie)	CONFORME 50% (sur 2 bilans)			

Lagune Les Fontenelles	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	1	1	1	2
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	1
Taux de conformité	100% (C)	100% (C)	100% (C)	50% (C)

La Limouzinière - BA - 1 900 EH	Conformité			
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	Sans objet < 2000 EH			
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2017)			
Conformité de la performance - (réglementation : 2 bilans complets par an) (arrêté selon offre SAUR pour la DSP : 1 bilan + 1 analyse trimestrielle rejet - à confirmer)	NON CONFORME			
Suivi milieu récepteur (1 bilan amont / aval)	1 bilan aval*			
STEP de La Limouzinière	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	4	4	3	3
Nombre de bilans non conformes	2	3	3	3
Taux de conformité	50% (NC)	25% (NC)	0% (NC)	0% (NC)

* Le bilan amont n'a pas été réalisé car le niveau d'eau était insuffisant pour pouvoir être prélevé.

Montbert - STEP La Grambaudière - 2 830 EH	Conformité			
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2017)			
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2017)			
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)	CONFORME 91,67% (sur 12 bilans)			



STEP La Grambaudière	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	12	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	1
Taux de conformité	100% (C)	100% (NC)	100% (NC)	91,67% (C)

Pont St Martin - STEP du Bourg - 5 233 EH				Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)				CONFORME (2017)
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)				CONFORME (2017)
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)				CONFORME 100% (sur 12 bilans)
STEP du Bourg	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	12	13	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité	100% (C)	100% (C)	100% (C)	100% (C)
Pont St Martin - Lagune de Viais - 2 000 EH				Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)				Sans objet < 2000 EH
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)				CONFORME (2017)
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)				CONFORME arrêté 21/07/15 NON CONFORME AP
Lagune de Viais	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	2	3	12	12
Nombre de bilans non conformes				NC sur Pt
Taux de conformité	0% (NC)	0% (NC)	0% (NC)	0% (NC)
Pont St Martin - Filtre à sable Champsiome - 160 EH				tests pilotage
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)				pas de bilan en 2017

St Colombran - La Mouchetière - 1 900 EH				Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)				Sans objet < 2000 EH
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)				CONFORME (2017)
Conformité de la performance - (réglementation : 2 bilans complets par an) (arrêté : 1 bilan + 1 analyse trimestrielle sortie)				CONFORME 100% (sur 4 bilans)
Suivi milieu récepteur (1 bilan amont/aval par an)				BON
STEP de St Colombran	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	12 (dont 3 HCNF)	12 (dont 8 HCNF)	9 (dont 5 HCNF)	4
Nombre de bilans non conformes	4 (en rendement)	2 (en rendement)	2	0
Taux de conformité	67% (C)	83% (C)	78% (NC)	100% (C)

St Lumine de Coutais - STEP La Taillée - 1 450 EH				Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)				Sans objet < 2000 EH
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)				CONFORME (2017)
Conformité de la performance -				CONFORME



(2 bilans complets par an)			100% (sur 2 bilans)	
STEP de St Lumine	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	2	2	2	2
Nombre de bilans non conformes	1	1	0	0
Taux de conformité	50% (NC)	50% (NC)	100% (C)	100% (C)

St Lumine de Coutais - Filtre sable La Padiolière - 100 EH	Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	Sans objet < 2000 EH
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	NON CONFORME (2017)
Conformité de la performance - (1 bilan complet tous les 2 ans)	

St Philbert de Grand Lieu - STEP La Petite Beaujoire - 4 000EH → 8 500 EH à partir d'avril 2016			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2017)	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2017)	
Conformité de la performance - (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)			CONFORME arrêté 21/07/15 NON CONFORME AP (comme en 2016)	
La Petite Beaujoire	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	12	11	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	NC sur NH ₄ ⁺
Taux de conformité	100% (C)	100% (C)	100% (C)	
St Philbert de Grand Lieu - UD La Soherie - 400 EH			Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)			Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			CONFORME (2017)	
Conformité de la performance (réglementation : 1 bilan complet tous les 2 ans) (arrêté : 1 bilan + 1 analyse trimestrielle sortie)			CONFORME 100% (sur 4 bilans)	
La Soherie	2014	2015	2016	2017
Nombre total de bilans	4	4	3	4
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	0
Taux de conformité	100% (C)	100% (C)	100% (C)	100% (C)



4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

GENESTON	Montant des travaux :	729 550 €
→ conception pour extension de la STEP	Subventions :	468 000 €
LA CHEVROLIERE	Montant des travaux :	245 000 € + 18 700 €
→ réhabilitation réseau EU rue du Dr Grosse et rue A. Lemaître + extension rue du Pinier	Subventions :	169 000 € + -
LE BIGNON	Montant des travaux :	sans objet
LA LIMOUZINIÈRE	Montant des travaux :	sans objet
MONTBERT	Montant des travaux :	sans objet
PONT ST MARTIN	Montant des travaux :	426 800 €
→ station et réseau d'eaux usées du Champsiome (travaux sur 2016 et 2017)	Subventions :	75 000 €
ST COLOMBAN	Montant des travaux :	3 400 €
	Subventions :	-
→ repérage des branchements drainants		
ST LUMINE DE COUTAIS	Montant des travaux :	18 750 € + 5 810 €
	Subventions :	11 250 € + 3 486 €
→ schéma directeur d'assainissement + zonage d'assainissement		
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Montant des travaux :	5 580 €
	Subventions :	3 350 €
→ zonage d'assainissement		
CCGL - ZA TOURNEBRIDE	Montant des travaux :	sans objet

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice

GENESTON	Encours dette :	36 667 €
	Annuité :	16 206 € (c = 14 667 € + i = 1 540 €)



LA CHEVROLIERE	Encours dette :	-
	Annuité :	-
LE BIGNON	Encours dette :	19 373 €
	Annuité :	8 848 € (c = 8 848 € + i = 0€)
LA LIMOUZINIERE	Encours dette :	137 937 €
	Annuité :	26 772 € (c = 20 555 € + i = 6 217 €)
MONTBERT	Encours dette :	64 175 €
	Annuité :	8 501 € (c = 7 550 € + i = 951 €)
PONT ST MARTIN	Encours dette :	1 982 353 €
	Annuité :	160 690 € (c = 111 096 € + i = 49 594 €)
ST COLOMBAN	Encours dette :	173 634 €
	Annuité :	21 536 € (c = 14 382 € + i = 7 154 €)
ST LUMINE DE COUTAIS	Encours dette :	262 490 €
	Annuité :	23 764 € (c = 11 104 € + i = 12 660 €)
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Encours dette :	1 368 411 €
	Annuité :	92 150 € (c = 58 444 € + i = 33 706 €)
CC GRAND LIEU	Encours dette :	-
	Annuité :	-

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

GENESTON	Amortissement :	58 235 €
	Reprise subventions :	31 233 €
LA CHEVROLIERE	Amortissement :	86 486 €
	Reprise subventions :	9 124 €
LE BIGNON	Amortissement :	136 596 €
	Reprise subventions :	64 872 €
LA LIMOUZINIERE	Amortissement :	76 258 €
	Reprise subventions :	16 737 €



MONTBERT	Amortissement :	52 751 €
	Reprise subventions :	28 552 €
PONT ST MARTIN	Amortissement :	178 933 €
	Reprise subventions :	83 930 €
ST COLOMBAN	Amortissement :	70 585 €
	Reprise subventions :	27 991 €
ST LUMINE DE COUTAIS	Amortissement :	71 182 €
	Reprise subventions :	22 431 €
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Amortissement :	252 031 €
	Reprise subventions :	88 266 €
CC GRAND LIEU	Amortissement :	6 673 €
	Reprise subventions :	459 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager

GENESTON

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- travaux d'extension de la STEP de 3 000 EH à 5 200 EH → phase exécution

LA CHEVROLIERE

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- extension du réseau de collecte rue des Landes de Trejet, le Fablou et la Landaiserie
- réhabilitation du réseau impasse des jardins

LE BIGNON

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- sans objet en 2017

LA LIMOUZINIÈRE

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- lancement d'une étude de schéma directeur d'assainissement

MONTBERT

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- extension des réseaux d'eaux usées rue des Landes et rue de la Croix des Prés
- réhabilitation du réseau rue de la Mairie



PONT ST MARTIN

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- réhabilitation de la lagune de Viais – dossier Loi sur l'Eau
- études de conception pour l'extension de réseau pour desservir la future salle polyvalente
- réhabilitation du réseau rue de la Mairie et rue de Nantes (en 2018) et rue du Pays de Retz (étude en 2018)

ST COLOMBAN

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- sans objet en 2017

ST LUMINE DE COUTAIS

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- travaux de réhabilitation de la station de la Padiolière (en 2018)
- lancement d'une étude de schéma directeur d'assainissement

ST PHILBERT DE GRAND LIEU

Les projets de la collectivité pour améliorer la qualité du service sont :

- lancement d'une étude de schéma directeur assainissement
- extension de réseaux d'eaux usées (Les Guittières)
- réhabilitation du réseau dans le quartier des Courtils

Pour information, à compter du 1^{er} janvier 2018, les engagements contractuels du nouveau Délégué seront les suivants :

Investissements contractuels

Le Concessionnaire s'engage à réaliser dans un délai de **12 mois** :

- Mise en sécurité des postes et stations d'épuration (hors La Chevrolière et St Philbert de Grand Lieu) dans le cadre d'un compte dédié
- Sonde Solitax sur la centrifugeuse de la station d'épuration de Pont Saint Martin
- Protection anti-intrusion des locaux d'exploitation (Le Bignon, Geneston, Montbert)
- Vanne murale poste principal de la station d'épuration de Montbert
- Débitmètre électromagnétique table d'égouttage de la station d'épuration de Montbert
- Drain dans le silo à boues de St Colomaban
- Télétransmission de 3 postes de relèvement non équipés
- Vanne murale du poste de relèvement chemin de Nantes à Geneston
- 3 sondes de détection LT US

Le Concessionnaire s'engage à réaliser dans un délai de **24 mois** :

- Sécurisation des postes et stations d'épuration dans le cadre d'un compte dédié
- Sonde Solitax à la station d'épuration de St Philbert de Grand Lieu
- Sonde O2 / RedOx à la station d'épuration de La Chevrolière
- Préleveur réfrigéré 4 flacons à la station d'épuration de La Sohérie



- Télétransmission d'un poste de relèvement non équipé
- Clapets anti-retour des postes Ouche-Pellerin et Guinièvre à St Philbert de Grand Lieu
- 4 détecteurs de surverse

Le Concessionnaire est tenu de réaliser préalablement à tout investissement une demande de subventionnement à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental. Les sommes subventionnées sont reversées en même temps que le reversement de la part de la Collectivité suivant.

Développement durable

Le Concessionnaire s'engage à ne pas employer de produits phytosanitaires. Il s'engage à :

- Réaliser une étude de réutilisation de l'eau traitée de la station d'épuration de Pont Saint Martin dans un délai de **12 mois**
- Réaliser une étude de faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques dans un délai de **12 mois**
- Réaliser une étude de faisabilité du procédé de séchage solaire des boues HELIODRY dans un délai de **18 mois**, à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la concession

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

	Geneston	La Chevrolière	Le Bignon	La Limouzinière	Montbert	Pont St Martin	St Colombran	St Lumine de Coutais	St Philbert de Grand Lieu
Nombre de demandes 2016	-	?	-	?	-	?		?	?
Montants des abandons de créances	-	?	-	?	-	?	428 €	?	?

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Cet indicateur permet de lister les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 (convention avec des autorités locales étrangères, actions de coopération, aide au développement...)

Sans objet.



RECAPITULATIF 2017 DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

10 058 abonnés
10 015 en 2016



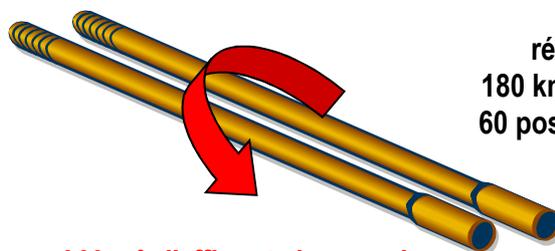
932 199 m³ facturés
935 640 en 2016



Intrusions d'eaux parasites

≈ 340 000 m³

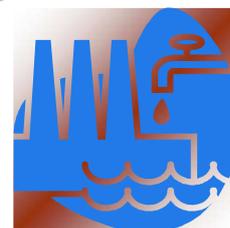
970 600 en 2016



réseau séparatif
180 km de canalisations
60 postes de relèvement

≈ 960 m³ d'effluents by-passés au niveau des stations

**et plus de ?h de déversement au niveau des PR
(? débordements)**



stations d'épuration :

≈ 1 500 000 m³ traités

1 900 000 en 2016

rejet dans le milieu naturel

Commentaire :

la diminution des apports en eaux parasites dans le réseau est réelle du fait d'une année 2017 clémente s'agissant de la pluviométrie.

Il est rappelé que la période de facturation est d'environ 16 mois (au lieu de 12) en 2017.



ZOOM SUR LA RÉGLEMENTATION 2017

Les dispositions en vigueur soumettent l'exécution du contrat à un contrôle structuré de la part de la collectivité.

En matière de concession l'article R. 2222-3 du CGCT prévoit l'obligation d'examen des comptes du délégataire par une commission : « *Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement.* ».



COMPLÉMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE POUR LA PRÉSENTATION EN COMMISSION CONSULTATIVE

Les indicateurs suivants correspondent au complément à intégrer dans les rapports soumis à l'examen de la commission consultative :

Indicateurs CCSP	Geneston	La Chevrolière	Le Bignon	La Limouzinière	Montbert	Pont St Martin	St Colomban	St Lumine	St Philbert
Taux de débordement dans les locaux des usagers <i>nombre de demandes d'indemnisation / 1000 habitants</i>	0	0	0		0	0			0
Nombre de points noirs / 100 km de réseaux	non renseigné	0	non renseigné		0	0			0
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'arrêté préfectoral									
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux	30	70	30		30	70			70
Durée d'extinction de la dette <i>encours total de la dette / épargne brute annuelle</i>									
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente <i>hors branchements et travaux divers</i>	1,00 %	1,61 %	1,09 %		0,93 %	?			?
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui			Oui
Taux de réclamation <i>nombre de réclamations / 1000 abonnés</i>	0 **	0 **	0 **		0 **	0 **			0 **

* Méthode de calcul :

Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement (y compris intérêts dette) = Épargne brute

Puis endettement au 31/12 année n / Épargne brute = nb années.

** Le taux de réclamation affiché par les exploitants semble irréaliste



L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est établi sur la base du barème suivant :

A - Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points) :	
+ 20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
+ 20	réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
+ 30	réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
+ 10	réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs : (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)	
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes : (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)	
+ 10	mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage



ANNEXE COMPLÉMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Présentation pluriannuelle de l'évolution des comptes de résultats des exploitants

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution des charges présentées par le Délégué dans ses comptes annuels :

Geneston (en k€)	prévisionnel reconstitué (€)	2015	2016	2017
Personnel	21 527	32,3	33,3	35,6
Électricité	9 343	13,9	11,5	15,7
Produits de traitement	4 544	1,9	4,6	3,0
Analyses	1 498	1,1	1,3	1,2
Sous traitance	16 558	17,4	16,4	21,9
Impôts	1 380	4,6	3,9	3,4
Télécommunications	658	1,5	1,5	1,8
Engins et véhicules	2 050	3,5	3,6	2,9
Fournitures	1 036			
Informatique		4,4	4,2	4,9
Assurances	266	0,6	0,5	0,5
Locaux		2,4	2,5	3,8
Divers		(0,1)	1,2	1,2
Services centraux	10 135	16,9	14,0	20,5
Garantie de renouvellement		24,5	26,1	18,7
Programme de renouvellement	7 669	7,1	7,1	5,8
Investissements	672	0,8	0,3	0,7
Créances irrécouvrables	150	0,4	0,5	0,4
TOTAL	77 486	133,2	132,5	142,0

Exploitation		128,5	127,0	175,4
Travaux				
Autres			0,2	0,2
TOTAL		128,5	127,2	175,6

RESULTAT		(4,7)	(5,3)	33,6
-----------------	--	--------------	--------------	-------------



La Chevrolière (en €)	prévisionnel	2015	2016	2017
Personnel	20 850	55 061	66 215	64 832
Électricité	16 345	24 826	24 086	18 577
Produits de traitement	2 757	3 717	6 465	12 872
Analyses	3 412	8 486	11 671	5 397
Sous traitance	29 203	45 971	57 153	66 368
Impôts	1 500	1 673	1 501	1 469
Télécommunications	6 610	3 797	3 706	2 198
Engins et véhicules	3 080	6 848	9 326	7 217
Fournitures				
Informatique	1 400	2 763	4 338	3 702
Assurances	200	791	932	492
Locaux	300	13 947	4 394	8 194
Divers		4 264	5 118	7 704
Services centraux	6 041	7 413	6 509	6 950
Garantie de renouvellement	2 022	2 285	3 708	4 003
Programme de renouvellement	9 775			10 642
Fonds contractuels		10 679	10 684	
Amortissements	7 321	7 515	7 628	7 743
Frais de contrôle	4 000	4 249	4 262	4 377
Créances irrécouvrables	500	1 264	1 320	633
TOTAL	115 316	205 549	229 016	233 370

Exploitation		107 665	103 636	106 340
Travaux		20 618	32 593	36 366
Autres		33	446	422
TOTAL		128 316	136 675	143 128

RESULTAT	(7 824)	(77 233)	(92 341)	(90 242)
-----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------



Le Bignon (en k€)	prévisionnel reconstitué (€)	2015	2016	2017
Personnel	13 893	21,4	22,8	24,1
Électricité	7 692	12,2	9,1	11,1
Produits de traitement	2 959	2,3	1,3	1,9
Analyses	2 299	2,0	2,2	1,9
Sous traitance	13 523	21,8	14,6	10,1
Impôts	1 000	3,1	3,0	2,7
Télécommunications	324	1,0	1,0	1,1
Engins et véhicules	1 402	2,3	2,3	1,8
Fournitures	620			
Informatique		2,8	3,2	3,7
Assurances	340	0,4	0,4	0,5
Locaux		1,3	2,0	2,4
Divers		(2,3)	1,1	0,6
Services centraux	6 035	9,5	11,1	13,8
Garantie de renouvellement	1 495	16,4	22,4	15,3
Programme de renouvellement	5 700	7,2	7,2	5,1
Investissements	322	0,5	0,3	0,5
Créances irrécouvrables	180	0,3	1,0	0,2
TOTAL	57 784	102,2	105,0	96,8
Exploitation		94,1	99,3	118,5
Travaux		4,7	-	-
Autres			2,0	0,2
TOTAL		98,8	101,3	118,7
RESULTAT		(3,4)	(3,7)	21,9



Montbert (en k€)	prévisionnel reconstitué	2015	2016	2017
Personnel	12 303	20,7	21,7	24,0
Électricité	6 760	10,9	8,8	10,5
Produits de traitement	1 988	3,3	2,7	3,6
Analyses	1 498	1,1	1,3	1,2
Sous traitance	10 911	14,8	12,3	13,9
Impôts	700	4,5	3,0	2,9
Télécommunications	501	1,4	1,3	1,7
Engins et véhicules	1 119	1,8	1,9	1,7
Fournitures	750			
Informatique		2,7	2,8	3,1
Assurances	180	0,4	0,4	0,4
Locaux		1,8	2,0	2,6
Divers		0,3	0,8	0,8
Services centraux	4 528	12,5	12,2	14,6
Garantie de renouvellement	2 126	12,7	13,6	14,4
Programme de renouvellement	4 309	5,4	5,4	-
Investissements	322	0,6	0,3	0,5
Créances irrécouvrables	149	0,5	1,2	0,1
TOTAL	48 144	95,4	91,7	96,0
Exploitation		110,2	106,8	126,3
Travaux				
Autres			0,1	0,1
TOTAL		110,2	106,9	126,4
RESULTAT		14,8	15,2	30,4



Pont St Martin (en €)		2015	2016	2017
Personnel		65 977	66 284	65 790
Électricité		28 992	24 326	22 400
Produits de traitement		3 494	9 842	10 583
Analyses		4 077	4 879	3 118
Sous traitance		77 538	58 269	75 916
Impôts		2 011	2 658	2 144
Télécommunications		21 407	3 553	1 725
Engins et véhicules		9 209	9 145	6 315
Fournitures				
Informatique		3 008	4 798	4 482
Assurances		1 189	1 504	784
Locaux		8 874	5 976	7 061
Divers		7 919	5 800	6 590
Services centraux		8 789	9 249	11 135
Garantie de renouvellement		4 290	7 546	8 086
Programme de renouvellement		5 818	5 620	5 134
Investissements		570	578	587
Créances irrécouvrables		909	405	1
TOTAL		254 071	220 432	231 851
Exploitation		144 884	146 947	153 269
Travaux		61 817	70 324	63 544
Autres				
TOTAL		206 701	217 271	216 816
RESULTAT		(47 370)	(3 161)	(15 038)



St Philbert de Grand Lieu (en €)	Prévisionnel	2015	2016	2017
Personnel	22 448	69 400	75 495	83 460
Électricité	17 342	29 406	45 005	33 858
Produits de traitement	5 693	7 902	13 417	19 526
Analyses	3 402	3 002	3 943	3 175
Sous traitance	22 285	77 594	74 752	58 113
Impôts	550	1 972	3 227	2 263
Télécommunications	1 344	20 293	4 450	1 228
Engins et véhicules	2 142	10 131	8 936	13 556
Fournitures	2 293			
Informatique	7 038	2 379	6 778	4 466
Assurances	150	961	2 092	760
Locaux	150	27 941	(1 898)	9 577
Divers		4 862	1 011	8 557
Services centraux	844	7 209	13 509	10 134
Garantie de renouvellement	1 544	2 024	3 518	3 347
Programme de renouvellement	9 952			
Fonds contractuels		10 868	8 977	
Investissements		11 374	14 419	14 635
Créances irrécouvrables		502	922	305
TOTAL	97 178	287 820	278 553	275 913
Exploitation		127 476	216 631	160 052
Travaux		26 375	14 873	47 341
Autres				
TOTAL		153 851	231 504	207 393
RESULTAT		(133 969)	(47 049)	(68 520)